



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
Concert en terrasse « Café Tempo »
Dans le cadre du festival Tempo Rives

Présentation :

Tempo Rives est un festival de musique qui se déroule :

- les mercredis et jeudis soir du 16 juillet au 06 août 2026,
- le vendredi 07 août 2026,
- dans le Jardin du Musée des Beaux-Arts.

C'est un événement qui présente des groupes de musiques actuelles de différents genres et provenances internationales.

Les Cafés Tempo dérivent de Tempo Rives et consistent en l'organisation de concerts :

- qui mettent en avant des artistes locaux, en solo, duo ou trio,
- en terrasses de café du centre-Ville d'Angers,
- les mardis et samedis du 21 juillet au 08 août 2026,
- à 19h et 21h chaque soir et chaque set a une durée de 45 minutes.

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation d'emplacements dédiés à l'organisation de concerts en terrasse en application de l'article L2111-1-1 du CGPPP et suivants.

Nous faisons appel à des établissements bars/café disponibles sur au moins une des trois semaines suivantes (**soir uniquement, deux soirs par semaine**) :

- Semaine 1 : Mardi 21 et samedi 25 juillet
- Semaine 2 : Mardi 28 juillet et samedi 01^{er} août
- Semaine 3 : Mardi 04 et samedi 08 août

Nous recherchons :

- **1 lieu par semaine**

Caractéristiques du lieu :

- Établissements bars/café
- Situation : centre-ville d'Angers – voir périmètre en annexe.
- Terrasse : surface libre de 30 m² minimum permettant la mise en place d'un groupe de musique de 1 à 3 pers. et de son matériel musical face à un public debout ou assis de 50 pers. minimum.
- Capacité électrique pour brancher une console son, les instruments et les lumières.
- Ressources humaines pour accueillir les artistes (montage et démontage) et le public.

A la charge de la Ville d'Angers :

- Programmation, contractualisation et rémunération des artistes.
- Communication Tempo Rives et Cafés Tempo annonçant et relatant les concerts.
- Délivrance d'une autorisation d'organisation d'un concert sur la voie publique.
- Délivrance d'autorisations de stationnement.
- Mise à disposition gratuite d'un Kit son et lumières en cas de nécessité.

A la charge du lieu d'accueil :

- Défraiement des transports et hébergements éventuels des artistes.
- Déclaration et règlement des droits auprès des sociétés d'auteurs : SACEM et/ou SACD.
- Repas du soir des artistes et du régisseur.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Espace extérieur adapté à l'accueil de concerts permettant d'accueillir au moins 50 personnes en simultané,
2. Capacité technique, matérielle et humaine à accueillir les artistes et le public,
3. Situation géographique,
4. Adhésion ou non à la Charte de la qualité de la Vie Nocturne.

Dossier à remettre par les candidats :

Projet de fonctionnement :

- Plan de l'espace extérieur indiquant l'emplacement du groupe et du public, le branchement électrique et la surface totale,
- Planning de disponibilités sur la période du 21 juillet au 08 août,
- Présentation du matériel technique disponible (avec photos si possible) ou précision de la nécessité d'emprunter le kit son et lumières,
- Expérience en accueil de concerts,
- Présentation des ressources humaines pour assurer l'accueil des concerts,

Eléments administratifs du ou des gérants candidats :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.
- Attestation d'adhésion à la Charte de la qualité de la Vie nocturne si c'est le cas.

Date limite de réception des candidatures le vendredi 10 avril 2026.

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à apolline.ravet@ville.angers.fr,
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :
VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE CONCERTS CAFES TEMPO 2026 »
Site Joffre
1A Bd Maréchal Joffre
49020 Angers cx 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : apolline.ravet@ville.angers.fr